

**FISCALITÉ:
Le bonheur est
dans les niches**

BANQUE DE FRANCE : INTERVIEW



MOBILISATION NATIONALE



ÉGALITÉ FEMME/HOMME



Éditorial

CE SONT LES SALAIRES QU'IL FAUT AUGMENTER PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE !

La longue séquence politique du premier semestre a évidemment été marquée par la réélection d'E. Macron et son incapacité à obtenir une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Mais elle a surtout été caractérisée par une abstention record, signe de l'éloignement de la population et que les français veulent une politique différente de celle qui est appliquée depuis cinq ans. Ces élections attestent également de l'ancrage inquiétant de l'extrême droite qui obtient un nombre historique de députés.

Apparemment, le nouveau gouvernement et la Première ministre en tête sont restés sourds aux résultats des urnes et à ces enseignements : les premiers débats parlementaires de cet été sur le « pouvoir d'achat » et la loi de finances rectificative ont confirmé nos craintes sur les grandes lignes : pas d'augmentation généralisée des salaires mais quelques

primes individuelles et discrétionnaires pour solde de tout compte ; poursuite d'une fiscalité qui assèche les comptes de l'État au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation, audiovisuel...) et du financement de la transformation écologique.

Plus que jamais le monde du travail devra faire entendre sa voix et se mobiliser dans les entreprises et les administrations comme c'est déjà le cas dans nombre d'endroits. Les convergences des luttes et des revendications doivent se traduire dans l'action collective. La CGT œuvrera à l'unité la plus large possible.

Et cela, notamment le 29 septembre, avec une journée de grève interprofessionnelle pour exiger des hausses de salaires et de véritables mesures pour le pouvoir d'achat et refuser le report de l'âge de départ en retraite. Ce sont les salaires qu'il faut augmenter pas l'âge de la retraite !

Et puis du 1er au 8 décembre, se dérouleront les élections professionnelles dans l'ensemble de la fonction publique. Ce sera l'occasion aussi de porter haut les revendications et d'avoir un maximum d'élus CGT partout sur le territoire, dans toutes les administrations, qui sauront allier intérêts individuels des agents et défense du Service public.



SOMMAIRE :

- | | |
|--|-----------------------------|
| 03 • Mobilisation nationale du 29 septembre | 13 • Tract santé au travail |
| 04 • Interview d'Hugo Coldeboeuf | 15 • La boutique |
| 05 • Élections professionnelles | |
| 06 • Rencontres de Finances Publiques à la Palmyre | |
| 07 • Dossier fiscalité | |
| 11 • Égalité Femme/Homme | |



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : contact@cgtf finances.fr
Internet : www.cgtf finances.fr

Prix : 0.50 €

Pour une hausse généralisée des salaires !

Dans tous les secteurs les salaires stagnent et les conditions de travail se détériorent.

A lors que la fatigue et le ras-le-bol s'étendent sur nos lieux de travail, le gouvernement entend remettre à l'ordre du jour la réforme des retraites et refuse de prendre de véritables mesures générales pour garantir des hausses de salaire pour toutes les catégories de travailleurs-ses.

Pour les agent-es de la Fonction publique, la revalorisation du 1er juillet de 3.5% du point d'indice, est déjà bien entamée : avec une inflation qui a augmenté de 5.8% sur un an et une perte de pouvoir accumulée depuis des années, cette revalorisation est bien en deçà des besoins pour préserver notre pouvoir d'achat.

L'inflation augmente et nous sommes renvoyé-es vers des augmentations individuelles et discrétionnaires. Pour répondre à cette inflation, la CGT propose notamment l'indexation automatique de la valeur du point d'indice sur le coût de la vie.

Il faudrait aussi conditionner le bénéfice des 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises qui concluent des accords de hausse de salaire et sanctionner celles qui ne respectent pas l'égalité salariale.

RETRAITES : TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS DANS CES CONDITIONS ? IMPOSSIBLE !

Rappelons que :

- L'espérance de vie en bonne santé stagne à 64 ans.



- Seules 38% des personnes de plus de 60 ans sont aujourd'hui en emploi. Reporter l'âge de départ fera chuter les pensions qui sont déjà de plus en plus faibles du fait des précédentes réformes.
- Réduire les droits à la retraite solidaire contraindra les travailleurs-ses à se tourner vers l'épargne retraite, créant une manne de spéculation à la main des banques et des assurances.

La Première ministre a annoncé la relance de la réforme des retraites entérée sous le précédent quinquennat grâce à la mobilisation. Patronat et gouvernement veulent augmenter la durée de cotisation ou l'âge légal de départ à la retraite pour nous faire travailler plus longtemps.

NOUS VOULONS LA RETRAITE À 60 ANS AVEC 75 % DU DERNIER SALAIRE.

Pour la financer il faut instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes,

taxer les dividendes, mettre à contribution l'intéressement, la participation et l'épargne salariale, et augmenter les cotisations patronales.

AU TRAVAIL ET DANS LA RUE, PRENONS LA MAIN !

Seul-e-s, nous sommes enfermé-e-s dans le "se soumettre ou se démettre". Collectivement nous pouvons changer la donne !

Le 29 septembre 2022, la CGT appelle à la mobilisation pour gagner la hausse de nos salaires et de nos retraites, l'amélioration de nos conditions de travail, des moyens pour les services publics et pour répondre, sur nos lieux de travail, aux défis sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face. Alors le 29, tous et toutes mobilisés !

La CGT premier syndicat à la Banque de France

Interview de **Hugo Coldeboeuf**, secrétaire générale du Syndicat de la banque de France (CGT-BDF)

Fd : Peux-tu nous présenter le syndicat CGT Banque de France ?

La CGT-Banque de France (BDF) a vocation à défendre l'ensemble des salariés et des missions de l'Institution. Par missions, il faut entendre :

Production et tri des billets de banque ;

Suivi de l'économie et de l'accès au crédit des entreprises ;

- Inclusion financière (secrétariat des commissions de surendettement, droit au compte, fichiers d'interdit bancaire, etc.) ;
- Financement de l'économie par les banques centrales.

La CGT-BDF est le premier syndicat de l'Institution (33% de représentativité) avec une implantation forte dans toutes les catégories, des ouvriers-employés aux cadres de direction. Que tous les agents, quelque soit leur profil, se sentent représentés par la CGT-BDF est une grande fierté collective.

Fd : La lutte pour les salaires est plus que jamais vitale, que se passe-t-il à ce sujet à la Banque ?

Pour la première fois depuis des années, l'employeur n'a pas obtenu de signature lors des négociations salariales. Il a décidé unilatéralement d'augmenter les salaires de 4% au 1er juillet et de verser une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat de 1300 euros. Avec une inflation à plus de 5,5% sur 2022 et un gel de l'indice depuis des années, c'est encore une baisse des salaires qui est actée.

L'acte unilatéral a le mérite de rappeler qu'au sein d'une entreprise ou institution



gérée de manière capitaliste, l'employeur décide seul de tout, dont des rémunérations. Cette réalité est souvent oubliée, voire ignorée des salariés, qui ne voient pas que la « qualité de dialogue social » n'est que le reflet d'un rapport de forces opposant les salariés au patronat.

Du fait de l'inflation et des difficultés qu'elle engendre, la conscience de la permanence du conflit de classe progresse. En tant que syndicat, nous devons accompagner cette conscientisation afin que de grandes mobilisations émergent.

Enfin, quelles sont pour toi les actualités de cet automne à la Banque et au-delà ?

Avec des élections professionnelles en mars 2023, nous allons vite entrer en campagne à l'automne. De la progression de la CGT dépend largement le niveau revendicatif au sein de la BDF. Mais au-delà de l'aspect électoral, cette campagne doit nous permettre

de répandre l'idée qu'il n'y a rien à attendre de nos dirigeants. Ils ne savent que se gaver en appauvrissant les salariés, en particulier les femmes et les personnes racisées.

La CGT-BDF est en procès avec la Direction pour discrimination systémique envers les femmes de retour de congé maternité et pour refus abusif de reclassement d'ouvriers lorsque, blessés au travail ces derniers ne peuvent plus travailler sur machine !

Une fois les salariés convaincus de la nocivité de notre bourgeoisie, la solution s'imposera d'elle-même : la grève générale et la prise de contrôle des entreprises par les salariés et les citoyens.

D'ici là, il y aura sans aucun doute des luttes importantes que nous accompagnerons, dont celles pour une augmentation des salaires dès l'automne.

**POUR
NOS DROITS**

LE SERVICE PUBLIC

01-08 DÉC 22

JE VOTE CGT

2022

//

FINANCES

AUX

**la
cgt
FINANCES**



Rencontre de la CGT FINANCES PUBLIQUES à la Palmyre

La direction nationale de la CGT Finances Publiques s'est retrouvée à la Palmyre pour des rencontres revendicatives et conviviales

Le mandat de la Commission Exécutive Nationale du syndicat CGT Finances Publiques, élue en juin 2019 au congrès de Bois en Ré avait pris, comme pour beaucoup d'organisations, une drôle de tournure. À peine le temps de prendre ses marques et PAF ! COVID, confinement, réunion des CEN en distanciel, remontées des informations par mail, isolement des agents, des militants, télétravail, chacun est dans son coin.

Les visios deviennent une fenêtre pour revoir les camarades, mais il n'y avait pas eu de véritables rencontres avec les sections depuis des mois, le militantisme en tout distanciel avait éloigné les uns des autres, le conseil national du syndicat s'était tenu également en visio...

L'ADN de la CGT, c'est la ferveur, l'emballement, la passion, la conviction qui peuvent engendrer de vifs débats, ceux-ci ne s'achevant pas forcément dans les instances.

Hors crise sanitaire ils se concluent souvent dans les réunions d'après parce que la CGT, c'est aussi la convivialité et la fraternité.

Alors la direction nationale de la CGT Finances Publiques a décidé de réunir les militant.e.s des sections, et de se retrouver, sans stress, sans obligation de résultat, de vote ou d'amendements à étudier. Le but : faire venir des militants, des anciens, des nouveaux, faire le point sur la motivation faire ou refaire connaissance,

pour retisser des liens, pour des instants d'échanges, de convivialité et de fraternité et surtout en sortir plus forts ensemble. Pour la première fois sous cette forme et pour la première fois pour certaines et certains d'entre nous, rendez-vous avait été pris à La Palmyre du 1er au 3 juin.

À l'ordre du jour le revendicatif, 4 ateliers (élections, nouvelle organisation du travail et nouvelles formes de militantisme, vie syndicale locale et nationale avec une réflexion sur les statuts) et enfin la vie du militant dans une vision plus individuelle. Pour accompagner, la convivialité. Les camarades ont raconté leur isolement, les difficultés pour motiver ou simplement voir les collègues, pour garder les sections actives.

Mais ils ont surtout exprimé leur volonté d'aller au contact, d'inventer de nouvelles manières de militer, de gagner les élections à venir.

Ces 3 jours nous ont conforté dans le fait que la CGT se nourrit avant tout de contact, d'écoute et de débats. Notre force vient de notre capacité à nous rassembler autour d'un travail collectif.

Objectif atteint, la CGT Finances Publiques a plus que jamais l'envie !



Théorie du ruissellement: toujours + pour les plus riches

- d'impôts

Lorsque nous devons nous acquitter d'une taxe, cela a tendance à ne pas vraiment nous réjouir. Et pourtant, bien que désigné comme notre ennemi à abattre, est ce que l'impôt ne serait pas plutôt notre plus fidèle allié ? A quoi ressemblerait notre quotidien, notre société sans lui ? Sa suppression profiterait-elle aux plus riches ou aux plus humbles ?

Beaucoup d'observateurs bien peu impartiaux ne cessent de vouloir comparer les prélèvements obligatoires français (jugés beaucoup trop importants) avec les autres pays, mais ils omettent systématiquement de comparer la qualité des services publics ou encore le niveau de protection sociale avec ces mêmes états.

On ne peut valablement faire de comparatif que si on met dans la balance à la fois les dépenses fiscales avec les services, ou prestations qu'ils nous apportent chaque jour.

+ pour les riches

Les seuls à tirer un bénéfice économique immédiat des baisses d'impôts sont les plus riches. En matière d'impôt sur le revenu, plus de 2/3 des niches fiscales profitent au 10 % les plus riches. Ils sont financièrement plus aptes à palier la disparition d'un service public, plus de piscines municipales pas grave, j'en construis une dans mon jardin !

- de services publics

Moins de prélèvements, cela veut dire moins d'écoles, moins d'hôpitaux, moins de transports en communs, moins d'accès à la culture et au sport, moins de routes, moins de sécurité... Moins d'impôts cela veut dire aussi des services de moins bonne qualité et qui deviendront partiellement ou totalement payants.

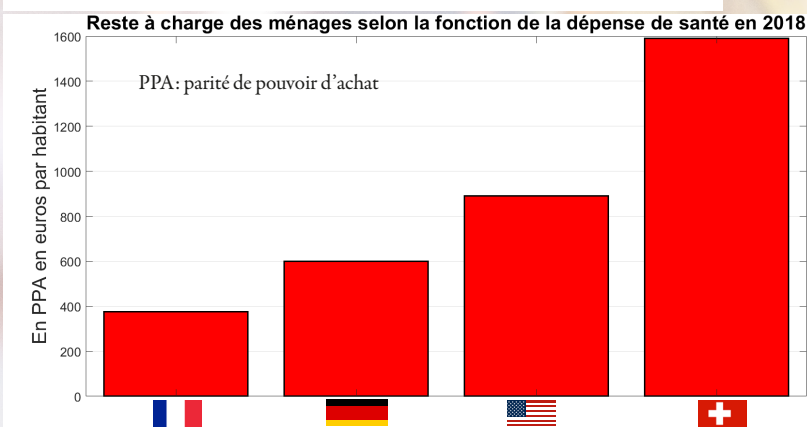
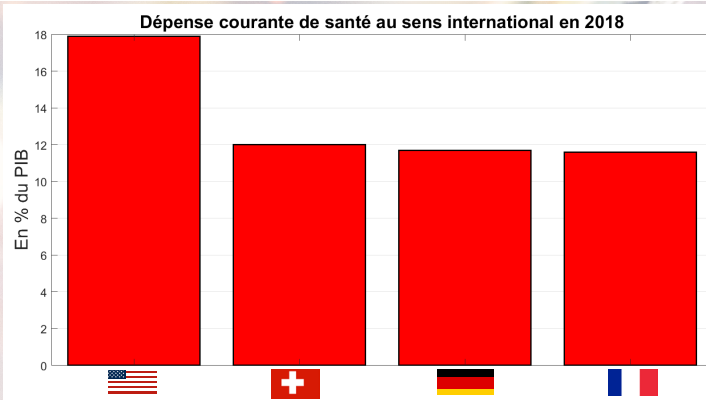
- de redistribution

Le système fiscal devrait permettre de collecter des recettes en fonction des capacités financières de chacun et de redistribuer celles-ci en fonction du besoin de tous. Cela peut prendre la forme de services publics, d'aides, de prestations et d'allocations... - d'impôt = encore plus d'inégalités entre les plus riches et les plus pauvres.

- pour la majorité

A court terme une baisse de la fiscalité peut paraître alléchante. Pourtant en l'absence de recettes fiscales, ce sont autant de services gratuits que nous devons financer individuellement. L'immense majorité de la société a tout à y perdre. Mutualiser et mettre en commun nos richesses profitent à tous et permettent à la communauté de réaliser des économies.

Comparaisons internationales des dépenses de santé



Sources: Les dépenses de santé en 2019 > édition 2020 > DREES

Quel Bilan tirer du 1er quinquennat Macron ?

Quand est-il du fameux ruissellement théorisé par E. Macron ? Premier bilan à chaud entre 2017 et 2022 : selon l'institut des politiques publiques, les 5 % des ménages les plus modestes ont vu leur pouvoir d'achat baisser de 0,5 %. Dans le même temps, les 1 % les plus riches ont vu celui-ci augmenter de 2,8 %, record pour les 0,1 % les plus fortunés qui ont eux enregistrés un accroissement de leur pouvoir d'achat de 4,1 % durant le quinquennat.

Rien de bien étonnant à cela ! Un florilège de mesures fiscales ont affaibli les finances publiques au profit du portefeuille des plus riches :

Sur le front des entreprises le CICE, qui coûte chaque année plus de 20 Milliards d'euros, est une niche fiscale bien peu rentable au regard du nombre extrêmement faible d'emplois que cette mesure a préservé. Elle a été depuis transformée

en niche sociale, ce qui a fait grimper le total de celles-ci à 100 milliards d'euros sans que leur impact et leur efficacité économique ne soient mesurés.

Dans le même temps, le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 33,3 % en 2017 à 25 % pour un coût à la collectivité estimé à 11 milliards d'euros. Cette baisse ne concerne pas les petites et moyennes entreprises soumises à un taux réduit, mais a bénéficié principalement aux plus grandes entreprises qui ont pu ainsi verser massivement des dividendes aux riches rentiers.

LES RENTIERS, PARLONS EN !

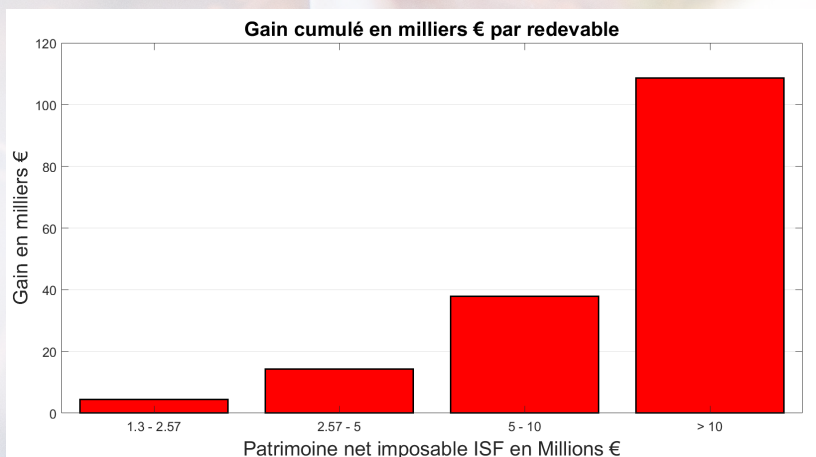
Le Prélèvement Fiscal Unique mis en place permet de ne plus imposer les revenus financiers au barème progressif de l'impôt sur le revenu (pouvant atteindre 45 %) mais d'appliquer un taux forfaitaire.

Le taux global du PFU est de 30 %, incluant 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Si cette mesure n'a pas eu d'effet notable sur l'investissement productif, il a fait le bonheur des 0,1 % de foyer qui bénéficient de 2/3 de l'ensemble des dividendes versés.

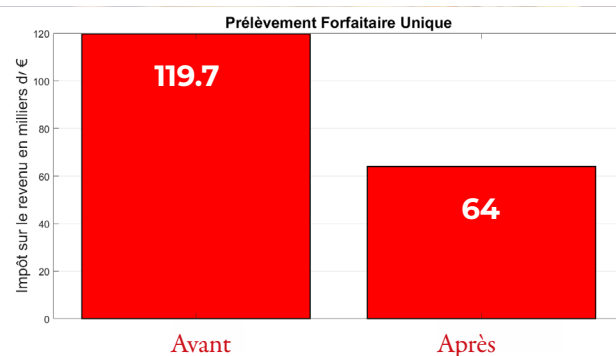
Enfin le remplacement de l'ISF par l'impôt sur la fortune immobilière a encore une fois sans surprise profité à plein aux plus gros détenteurs de patrimoine. La commission des finances du sénat a d'ailleurs conclu que les effets conjugués du PFU et de l'IFI avait conduit à la conséquence suivante : « les 100 premiers contribuables à l'ISF gagneront chacun, en moyenne, 582.380 euros par an. Pour les 1.000 premiers contribuables, le gain moyen lié au PFU s'élèvera à 172.220 euros par an »

Redevables assujettis à l'ISF en 2017 et exonérés d'ISF en 2018



Mise en place du Prélèvement forfaitaire unique

Prenons l'exemple d'un riche contribuable qui perçoit 500 000€ de dividendes



LES IMPÔTS PROGRESSIFS

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen prévoit que chacun contribue à hauteur de ses moyens. C'est dans cet esprit qu'est construit l'impôt sur le revenu (principal impôt progressif du système fiscal français), l'imposition augmentant progressivement en fonction des revenus. Pourtant si ce mode d'imposition paraît, à l'évidence, le plus juste, il est largement minoritaire (moins de 25% des recettes fiscales de l'état). Il est en plus sans cesse affaibli et remis en cause pour le plus grand bonheur des plus riches.

LES IMPÔTS PROPORTIONNELS

La TVA est le principal impôt proportionnel. Contrairement aux impôts progressifs, elle ne prend pas en compte les ressources du contribuable. Un même

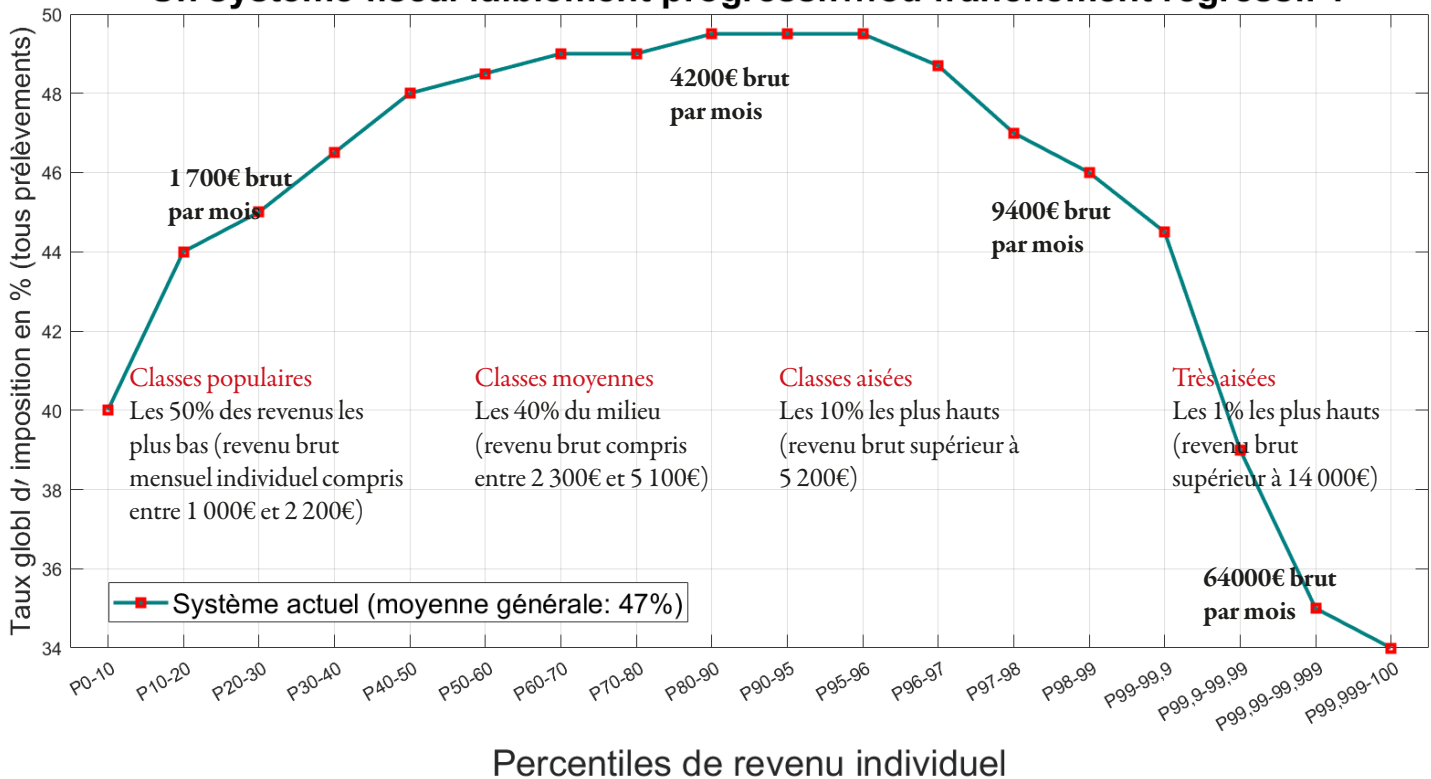
taux d'imposition s'applique que l'on soit très riche ou très pauvre. En proportion des revenus qui sont à notre disposition, plus les rémunérations augmentent et plus la part d'impôt à payer baisse. On peut donc qualifier ce système de dégressif. En clair plus on est riches, et moins on contribue. Aussi aberrant et injuste qu'il y paraisse c'est pourtant le type d'imposition le plus répandu et en constante augmentation du système fiscal français.

Un couple gagnant chacun le SMIC et ayant deux enfants à charge ne paye pas d'impôt sur le revenu. Pourtant ils payent par an plusieurs milliers d'euros d'impôts, notamment la TVA payée à la caisse du supermarché ou encore d'innombrables taxes à la pompe à essence, sur les factures d'électricité etc... Par rapport à leur niveau de revenus, ce couple paye une proportion d'impôts plus importante que le pourcentage de la population la plus riche.

Le système fiscal français est donc structurellement très favorable aux plus riches et aux détenteurs de capitaux et de patrimoine au détriment des travailleurs et de l'ensemble de la société. Mais encore insatisfaits de cette situation, un grand nombre de délinquants fiscaux passe aux travers des mailles du filet de services fiscaux exsangues ayant subi depuis 20 ans une diminution d'effectifs de près de 30%. Le montant de l'évitement fiscal est estimé à plus de 80 Milliards d'euros chaque année sans que des mesures fortes en terme de renforcement d'effectifs de contrôle et de moyens législatifs aient été prises. Le gouvernement voudrait nous préparer à une cure d'austérité dont la réforme du système de retraite serait un préambule.

Pourtant, bien d'autres solutions existent pour au contraire rendre notre société plus juste et redonner les moyens de répondre aux besoins de toutes et tous.

Un système fiscal faiblement progressif...ou franchement régressif ?



Lecture: le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements) par groupe de revenus au sein de la population 18-65 ans travaillant à au moins 80% du plein temps. P0-10 désigne les percentiles 0 à 10, c'est-à-dire les 10% des personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10% suivants, ..., P99,999-100 désigne les .001% les plus riches. La moyenne générale d'imposition est de 47% en moyenne. Les taux d'imposition croissent légèrement avec le revenu jusqu'au 95e percentile puis baissent avec le revenu pour les 5% les plus riches.

Source: C. Landais, T. Piketty & E. Saez, Pour une révolution fiscale, chapitre 1, p.50

Quelles solutions ?

+ Traquer les fraudeurs

Juguler la fraude fiscale résoudrait pour partie la problématique du déficit public. Pour ce faire, il faut renforcer l'arsenal juridique et durcir les sanctions à infliger aux fraudeurs. Mais il faut également et surtout recruter des agents des finances pour lutter efficacement contre ce fléau. Il convient également de protéger davantage les lanceurs d'alertes.

+ Emprunter directement à la BCE

Pour rembourser sa dette, la France est contrainte d'emprunter sur les marchés financiers. Alors que la BCE inonde ces mêmes marchés de liquidités, les états sont contraints de contracter des prêts assortis d'intérêts. Le remboursement de ces seuls intérêts coûte environ 40 milliards d'euros chaque année à l'État Français. Permettre de se financer directement auprès de la BCE permettrait de financer par exemple des services publics plutôt que d'enrichir les spéculateurs.

- de niches fiscales et sociales

Les niches fiscales et sociales, ensemble de mesures permettant « l'optimisation fiscale », coûtent plus de 150 Milliards d'euros à la France chaque année. Aucune analyse n'a pu démontrer que ces mesures, qui bénéficient très majoritairement aux plus riches et aux très grands groupes, avaient un impact quelconque sur l'économie réelle. Il conviendrait donc d'entreprendre une véritable évaluation de celles-ci et de circonscrire ces aides à celles démontrant une utilité sociale, économique ou environnementale.

+ d'impôts progressifs

Comme nous l'avons vu précédemment, pour que le système fiscal soit plus juste, il faut favoriser l'application d'impôts progressifs (impôts taxant les contribuables en fonction de leurs ressources). Il convient donc de renforcer la place de l'impôt sur le revenu, notamment en augmentant les taux pour les plus hauts revenus et en réduisant les niches fiscales, afin d'en faire un grand impôt citoyen, qui serait le socle du système fiscal. Il est également nécessaire de réintroduire un impôt sur la fortune progressif afin de réduire les inégalités, limiter l'accumulation de patrimoine improductif et de redistribuer les richesses.

- d'impôts proportionnels

A l'inverse il s'agit de réduire l'influence des impôts proportionnels comme la TVA. Ceux-ci sont injustes car leur impact sur le budget des ménages est inversement proportionnel aux revenus perçus. Il faut donc, entre autre, réduire le poids de la TVA en baissant le taux normal de 20 à 15%, et en supprimant la TVA sur les produits de première nécessité.

+ Taxer le capital, - le travail

Chacun constate une financiarisation outrancière de l'économie. Le chômage gangrène la société, les salaires stagnent pendant que les versements de dividendes explosent. Et pourtant les revenus du capital sont moins taxés que les revenus du travail. En clair, cela oriente les bénéfices des entreprises vers les actionnaires plutôt que vers les salariés. Il faut donc au contraire plus taxer le capital que le travail pour réorienter les profits vers l'emploi et les salaires.

Il reste tant à faire... la CGT s'y emploie !

Quel bilan peut-on tirer en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en général et en termes de lutte contre les violences faites aux femmes en particulier sur ces dernières années ?

2 façons classiques de voir le problème :

- le « verre à moitié vide » avec des inégalités qui ne se résorbent pas, des violences toujours présentes, nombreuses et meurtrières et l'action des pouvoirs publics, de l'État et des entreprises qui n'a pas eu d'impact significatif.
- le « verre à moitié plein » qui nous fait considérer que, si la situation n'avance pas assez vite et assez loin, la libération de la parole des femmes victimes et l'émergence régulière dans les médias de ces sujets permettent de faire évoluer progressivement les mentalités et contraignent peu à peu les responsables politiques à faire évoluer les dispositions législatives et réglementaires. Soyons clairs cependant, nous savons bien

que le système patriarcal ne va pas disparaître subitement sous les coups de butoir du mouvement féministe, auquel nous participons.

- Rattraper une discrimination salariale avec un manque à gagner de plus de 25 % pour les femmes ;
- exploser les plafonds et parois de verre, le plancher collant* pour permettre aux femmes d'évoluer professionnellement de manière normale et identique aux hommes, en améliorant notamment les avancements et promotions des femmes ;
- garantir l'accès des femmes à une formation professionnelle réellement diplômante, certifiante et qualifiante ;
- améliorer les conditions de travail réelles des femmes en prenant en compte

la pénibilité des emplois à prédominance féminine (ex : fonctions d'accueil dans notre ministère), mais aussi celles des hommes pour favoriser la mixité des fonctions ;

- améliorer les conditions de travail des femmes enceintes et leur garantir l'absence de discrimination pour leur avancement ou leur promotion ;
- intégrer la prévention des violences sexistes et sexuelles dans les conditions de travail ;
- interdire les temps partiels non choisis et combattre la précarité des filières à prédominance féminine ;
- améliorer l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle (droit à la déconnexion et organisation du temps de travail, dispositifs sur la parentalité, accueil des enfants en crèches, etc.)

Voilà une liste non exhaustive d'évolutions à mettre en œuvre pour rendre réelle l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Et c'est un travail immense.

Le constat que la CGT fait est que les avancées pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes sont bien trop timides et limitées, y compris dans une période où la cause des femmes est soi-disant considérée comme prioritaire par les gouvernants.



* Le plafond de verre : barrières, visibles et invisibles, qui font obstacle à l'accès des femmes aux postes à responsabilité, y compris dans des filières féminisées où elles n'occupent pas les postes de direction dans les mêmes proportions

Les parois de verre : difficulté pour les femmes de changer de filières professionnelles et de métiers (par exemple passer de la filière administrative à la filière technique).

Le plancher collant : fait que des femmes salariées sont « scotchées » au bas de l'échelle sociale et professionnelle : pas d'accès aux emplois qualifiés, pas ou peu de déroulement de carrière, emplois le plus souvent précaires et relégation dans les bas salaires.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SALARIALES ENTRE FEMMES ET HOMMES

On peut s'interroger par exemple sur le fait que, dans le cadre de la préservation du pouvoir d'achat ou de l'évolution des rémunérations, on constate l'absence de mesures spécifiques et ciblées pour réduire les inégalités salariales entre femmes et hommes. La seule augmentation du point d'indice dans la Fonction publique contribuera même à creuser encore plus les inégalités déjà constatées dans notre secteur.

De plus, nous sommes confrontés à un phénomène inquiétant, qui en devient même agaçant par sa persistance et sa généralisation : dans tous les secteurs – public comme privé –, à tous les niveaux, les directions d'administrations ou d'entreprises édictent des chartes et des plans d'actions, débordant de bons sentiments, de belles intentions, de grandes déclarations. Mais, dans la réalité, les progrès sont insuffisants, tout simplement parce que ces directions n'entendent mettre aucun moyen supplémentaire pour

rendre concrète cette réduction des inégalités et des discriminations à l'encontre des femmes.

Ce constat est encore plus criant quand on s'intéresse à la question particulière de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. En réponse aux témoignages sur ces violences, le réflexe prioritaire des directions devrait être de protéger les victimes, de suspendre les auteurs présumés le temps de l'enquête et de les sanctionner lorsque les faits sont matérialisés. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et certaines de nos collègues sont parfois poussées brutalement vers la sortie de leurs administrations et contraintes – pour faire valoir leurs droits – de faire appel à la justice.

C'est une difficulté souvent insurmontable quand les directions refusent trop souvent aux victimes le bénéfice de la protection juridique fonctionnelle, les plongeant dans un endettement démesuré, quand elles n'abandonnent pas les procédures qu'elles ont pourtant initiées. Et nous connaissons aussi les obstacles auxquels les victimes sont confrontées dans le parcours judiciaire, depuis la difficulté à faire enregistrer une plainte en



police/gendarmerie, jusqu'à la très faible proportion de plaintes qui aboutissent devant un tribunal (classements sans suite), sans parler du taux insuffisant de condamnations.

LA CGT À LA POINTE DU COMBAT

Pour la CGT, cette question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail constitue un axe de travail important. C'est ce qui conduit aujourd'hui la CGT à renforcer et multiplier les outils internes pour porter les revendications féministes (collectifs Femmes Mixité) ou pour traiter des situations internes de violences sexistes et sexuelles (cellules d'écoute) et qui forment de plus en plus de militant·e·s dans tous les secteurs professionnels et dans tous les territoires sur ces questions. Une préoccupation que partagent les salariés et nos compatriotes, plus sensibilisés depuis l'émergence de #MeToo en 2017. Une urgence que nous porterons également au cœur des élections professionnelles dans la fonction publique en décembre prochain.



SANTÉ AU TRAVAIL UN DÉNI MINISTÉRIEL

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 réduit les droits et moyens des personnels. Après la loi Travail, cette loi constitue une grave atteinte au statut et aux droits des fonctionnaires, à la démocratie sociale : baisse du nombre d'élus, réduction des droits et moyens s'ajoutent à cette offensive sans précédent contre nos droits.

Les Comités techniques (CT) et Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHS CT) fusionnent en une instance unique en 2023. Les mesures transitoires en vigueur donnent déjà la dimension de cette entreprise de démolition sociale : les « projets importants », les réorganisations de services ne sont plus examinées en CHS CT et les présentations sommaires en CT servent de bon pour validation aux tout puissant.e.s président.e.s directeur.trice.s.

Ainsi en pleine crise sanitaire, les directions ont multiplié les restructurations en bafouant les droits d'expression des agent.e.s et de leurs représentant.e.s et cela continue....



Le Code du Travail reste applicable à la Fonction publique et les neuf grands principes de prévention constituent un repère fondamental :

>>> **Éviter les risques**, c'est supprimer le danger ou l'exposition au danger.

>>> **Évaluer les risques**, c'est apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention.

>>> **Combattre les risques à la source**, c'est intégrer la prévention dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires.

>>> **Adapter le travail à l'humain** dans le but de réduire les effets du travail sur la santé.

>>> **Tenir compte de l'évolution de la technique**, c'est adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles.

>>> **Remplacer ce qui est dangereux** par ce qui l'est moins.

>>> **Planifier la prévention** en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement.

>>> **Donner la priorité aux mesures de protection collective** et n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément.

>>> **Donner les instructions appropriées aux salarié.e.s**, c'est les former et informer.

Redonner du pouvoir d'agir sur le travail

LA CGT PROPOSE :

>>> En favorisant l'expression des agent.e.s et en recréant du lien collectif, contre la délégation de pouvoir et l'autoritarisme, en partant du terrain des services déconcentrés en opposition au principe de verticalité.

>>> Maintien au même niveau des droits et moyens des représentant.e.s des Comités Sociaux d'Administration et Formations spécialisées, extension des droits à formation pour tous les membres des CSA.

Face à la restructuration des services de prévention ministériels

LA CGT PROPOSE :

>>> Garantie des droits de tou.te.s les agent.e.s et recrutement massif d'emplois qualifiés et formés : Médecins, infirmier.ère.s, inspecteur.trice.s Santé Sécurité Conditions de Travail (SSCT), ergonomes, assistant.e.s social.e.s, pour un service de proximité dans tous les territoires

>>> Extension du temps de travail des assistant.e.s de prévention à 100%

>>> Doublement du budget ministériel

Priorité à la prévention primaire, parce que plus efficace sur le long terme

Objectif : s'attaquer aux dangers, éliminer ou réduire les facteurs de risque

Démarche : s'intéresser aux causes et agir directement sur l'organisation et les outils

LA CGT PROPOSE :

>>> Élaboration de mesures de prévention primaire en amont de toute modification

>>> Droit d'expression et de négociation sur l'organisation et la qualité du travail

>>> Reconnaissance de la personnalité civile et morale des CSA

Un plan d'urgence Zéro Amiante et produit cancérogène, mutagène et reprotoxique

LA CGT PROPOSE :

>>> Attribution des attestations et droits à suivi médical et post professionnels à tou.te.s les agent.e.s exposé.e.s

>>> Mise à jour de tous les documents techniques Amiante, de la signalétique, suspension de l'usage des monobrosses, plan de désamiantage de tous les locaux

>>> Interdiction de reprise des bâtiments construits avant juillet 1997

L'actualité mondiale révèle une situation économique, sociale et environnementale avec un haut potentiel de dangers : inflation galopante, explosion de la pauvreté, migrations, escalade vers une guerre mondiale, reprise de la pandémie, réchauffement climatique.... **Le gouvernement poursuit pour autant sa politique et s'entête à sa réforme des retraites en voulant nous faire travailler plus longtemps !**

La mobilisation s'impose !

Nous vous appelons, toutes et tous à la plus grande vigilance et la Fédération reste disponible via une adresse mail dédiée : santetravail@cgtf finances.fr



www.cgtf finances.fr



VISITEZ LA BOUTIQUE



Pour la rentrée, il faut être bien équipé pour militer ! Tracts, affiches, goodies, n'hésitez pas à passer commande sur la boutique.



TRACT 0€
Santé au travail : un déni ministériel



CAHIER D'ÉTÉ 0€
Cahier de jeux revendicatif



AFFICHE A3 0€
Passons à l'action... sociale !



AFFICHE A3 0€
Pour des équipements de qualité



STYLO 0€
Stylo CGT Finances



POST-IT 0€
Je vote CGT aux Finances



<http://boutique.cgtfinances.fr/> · Fédération des Finances CGT

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

nous

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.